

REGLEMENT

DE LA COURSE

DE REMI - SAVIGNEUX 2026



1. Organisateur

L'association Les Amis de Rémi organise le dimanche 31 mai 2026 à Savigneux, une course nature de 10 kms et 5 kms 760.

2. Participation

Le petit parcours de 5 kms 760 est ouvert à partir de la catégorie cadet.

Le grand parcours de 10 kms est ouvert à partir de junior.

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 29 mai 2022.
- Des dispositions du présent règlement.

3. Définition

Ce sont 2 parcours en nature qui démarrent de l'étang de Savigneux, lieu vaste et paisible. Le parcours sillonne le bocage Savignolais aux abords de fermes et prairies, avec un passage au milieu du golf des étangs.

4. Parcours

Cette course comprendra 3 parcours : 5 kms 760 et 10 kms avec un départ à partir de 9h30 et 9h45.

Une course enfant (3 départs séparés) enfant de 3 à 10 ans à 10h50 (les enfants de 3 à 6 ans devront être accompagnés.) 400m de 3 à 5 ans, 800m de 6 à 8 ans, 1200m de 9 à 11 ans, l'inscription de la course enfant se fera le jour même au C-Briant de 8h30 à 9h30 et de 9h30 à 10h30 au niveau de l'arche d'arrivée.

Le parcours sera balisé à la rubalise et à la chaux.

Arrivée et départ : zone de loisir de la Bruyère à Savigneux (42).

5. Ravitaillement

2 ravitaillements sur les 10 kms et 1 ravitaillement pour les 5 kms 760 et 1 ravitaillement pour tous à l'arrivée.

6. Secours

Les secours seront assurés par la Protection civile et un médecin. Des signaleurs seront postés au niveau des croisements.

7. Inscriptions

En ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au vendredi 29 mai minuit (Frais inscription logicourse +1.50 €).

Inscription majorée (+2€) sur place le jour même de 8h à 9h, limitée à 50 coureurs.

Le PPS ou la licence FFA doivent être téléchargée sur le site en même temps que l'inscription.

Course du 5 Kms 760 : 7€ + 2€ si inscription sur place (Né(e) en 2010 et avant)

Course du 10 Kms : 10€ + 2€ si inscription sur place (Né(e) en 2008 et avant et ayant 18 ans révolu)

Course enfant : 2€

Dénivelé sur les 2 parcours 60 mètres+.

Lot offert à tous les participants.

Bénéfice reversé en intégralité à l'association « Les amis de Rémi ».

8. Horaires et accueils

Retrait des dossards au C-Briant, le dimanche 31 mai 2026 à partir de 8h00 et jusqu'à 30 min avant le départ de la course.

9. Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

10. Licence / PPS

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics. Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation à une compétition, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition. La liste des fédérations partenaires entrant dans ce cas sera annexée au

présent règlement le cas échéant.

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

8. Epingles & Puces électroniques

Prévoir épingles pour dossards, aucunes épingles ne sera fournis par l'organisateur. Bien restitués la puce fournis et le dossard fournis par l'organisateur.

9. Classements

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur les 2 courses (5 kms 760 et 10 kms). Le chronométrage est assuré par la société Logicourse via une puce. Le logiciel de chronométrage sera Logicourse. Si le port de la puce ne correspond pas à l'identité du porteur, celle-ci entraînera la disqualification du concurrent. Le classement complet et définitif sera disponible dans l'après-midi sur le site de Logicourse.

10. Récompenses

Pour les 2 courses les 3 premiers au scratch homme et femme

Les récompenses seront distribuées après les courses enfants.

11. Barrière horaire

Tout coureur ne parvenant pas à l'arrivée aux horaires suivants pour chacune des courses se verra disqualifié et ne sera plus sous notre responsabilité.

Distance 5 km 760 : La barrière horaire à l'arrivée de la course est fixée à 11h30.

Distance 10 km : La barrière horaire à l'arrivée de la course est fixée à 11h30.

12. Remboursement/Abandon

Aucun remboursement ne sera autorisé sauf cas exceptionnel.

Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ou à un signaleur et doivent leur remettre le dossard et la puce (sinon elle vous sera facturée au tarif de 10€).

13. Bon sens

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Tout coureur doit respecter le code rural et le code de la route en tant que piétons.

14. Propriété individuelle de l'image

La participation à cette manifestation, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

15. Loi informatique et liberté

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

16. Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, mesure sanitaire, interdiction administrative...).

En cas d'annulation pour l'un de ces motifs, aucun remboursement des frais d'inscription, ni indemnité ne pourra être réclamé par les participants.

17. Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

18. Renseignements

Tél : 06 81 16 25 69 Berger Jean-Marc ou lesamisderemi@gmail.com ou contact@logicourse.fr.